

Délégation Ressources Humaines et Management du Changement
 Direction des Ressources Humaines
 Pôle Conditions de Travail et Relations Sociales
 Service Vie au Travail et Relations Sociales

COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal - Réunion du 06 octobre 2016

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

Titulaires		Suppléants	
M. Jean-René LECERF <i>Président du Conseil Départemental</i>	<input type="checkbox"/>	M. Anne VANPEENE <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Luc DETAVERNIER <i>Vice-Président du Conseil Départemental</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Marie-Annick DEZITTER <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie LABADENS <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>	Mme Sylvie CLERC <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>
M. Maxime CABAYE <i>Conseiller Départemental</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Doriane BECUE <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>
M. Roméo RAGAZZO <i>Conseiller Départemental</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Virginie VARLET <i>Conseillère Départementale</i>	<input type="checkbox"/>
M. Christophe PICARD <i>Directeur Général des Services</i>	<input type="checkbox"/>	M. François BERNARD <i>Directeur Adjoint des Ressources Humaines</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Virginie PRADEILLES <i>DGA en charge des Ressources</i>	<input type="checkbox"/>	M. Geoffroy APÉTÉ <i>Responsable du Pôle Conditions de Travail et Relations Sociales</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Catherine RUTKOWSKI <i>DGA - Délégation Ressources Humaines et Management du Changement</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Christelle FAIRIER <i>Directrice de l'Evaluation des Politiques Publiques et du Contrôle Interne</i>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Pierre LEMOINE <i>DGA en charge de la Solidarité</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur Johann WAMBRE <i>Chargé de Mission DGA en charge des Ressources</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Loup AGACHE <i>DGA en charge de l'Aménagement Durable</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Catherine FERTIN <i>Directrice des Affaires Immobilières</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Nathalie VAN SCHOOR <i>DGA en charge du Développement Territorial</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Matthieu LEFEBVRE <i>Secrétaire Général DGA en charge du Développement Territorial</i>	<input type="checkbox"/>
Mme Nathalie SAMADI <i>Secrétaire Générale DGA en charge de la Solidarité</i>	<input type="checkbox"/>	Mme Sandrine ROMBY <i>Chargée de Mission Ressources Humaines SG DGA en charge de l'Aménagement Durable</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires		Suppléants	
Elus sur la liste présentée par le syndicat CFDT			
Mme Pierrette CATENNE – arrivée à 9H30	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Yannick TEBAR	<input type="checkbox"/>
M. Olivier BRUIGE	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Virginie LEPOUTRE	<input type="checkbox"/>
M. François BELLOC	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Frédéric BOURLEAU	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Dolorès DALMASSO NOURRY	<input type="checkbox"/>	Michèle CARTON POLISANO	<input type="checkbox"/>
Elus sur la liste présentée par le syndicat SUD			
Mme Dominique THIERY	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Nadège DUCLOY.	<input type="checkbox"/>
M. Olivier TRENEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Nathalie NOREL	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Philippe DEVIGNE	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Françoise VERMEULEN	<input type="checkbox"/>
Elus sur la liste présentée par le syndicat CGT			
Mme Joëlle BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Nathalie LA SPINA	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Boris LESCOAN	<input type="checkbox"/>	M. Jean-Michel DESREUMAUX	<input checked="" type="checkbox"/>
Elus sur la liste présentée par le syndicat CFTC			
Mme Véronique DHALLUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Antoine DESMARETZ	<input checked="" type="checkbox"/>
Elus sur la liste présentée par le syndicat FO			
Mme Isabelle DRUELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Bruno VANSCHOORISSE	<input checked="" type="checkbox"/>
Elus sur la liste présentée par le syndicat UNSA			
M. Bruno VINCENT	<input type="checkbox"/>	Mme Caroline DOZIER	<input checked="" type="checkbox"/>

Etaient présents à titre d'expert à la demande de l'autorité territoriale

M. Eric DECRAWER, Responsable du Pôle Carrières, Paie et Rémunération
 M. Pascal HOSSEPIED, Directeur Adjoint Ruralité et Environnement
 Mme Karima YEKHLEF, Chef de Projets à la Direction Générale Adjointe en charge du Développement Territorial
 Mme Gaëlle PIERSON, Directrice Adjointe Sports et Culture
 M. Ludovic DELESTREZ, Directeur de la Voirie
 M. Christophe DELBEQUE, Responsable du Service Entretien Exploitation Route

Etaient présents à titre d'expert à la demande des représentants du personnel

POUR CGT, M. Roger MASSON, Agent Exploitation Route au Centre Exploitation Route de SIN-LE-NOBLE
 POUR FO, M. Fabrice MERIAUX, Subdivision Voirie de TOURCOING

Monsieur le Vice-président ouvre la séance et accueille :

- M. François BERNARD, Directeur Adjoint des Ressources Humaines ;
- M. Geoffroy APETE, Responsable du Pôle Conditions de Travail et Relations Sociales à la DRHMC ;
- Mme Sandrine ROMBY, Chargée de Mission Ressources Humaines au Secrétariat Général de la DGAAD.

Il informe également de la nomination de Mme Karima HADJLOUM en qualité de Responsable du Service Vie au Travail et Relations Sociales au Pôle Conditions de Travail et Relations Sociales depuis le 1^{er} octobre dernier.

Vérification du quorum pour chacun des deux collèges.

Madame Caroline DOZIER (syndicat UNSA) est désignée secrétaire adjointe de séance.

Monsieur le Vice-président confirme l'engagement pris antérieurement de présenter, aux membres du Comité Technique représentant le personnel, un bilan des évaluations professionnelles réalisées au titre des années 2015 et 2016 à réception de la totalité des éléments. De même, le bilan portant sur les accompagnements des agents impactés par la réorganisation des services départementaux sera présenté aux organisations syndicales membres du Comité Technique le 16 novembre 2016 et inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016.

Il informe par ailleurs que de nombreuses rencontres avec les représentants du personnel du Conseil Départemental du Nord et ceux de la Métropole Européenne de Lille (M. E. L.) ont été tenues concernant les questions de transfert de compétences et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016.

Le point "I.3 DRH – Principes d'organisation du travail des chauffeurs A. S. E." est reporté à la séance du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016.

Approbation du Procès Verbal du Comité Technique du 30 juin 2016

Le procès-verbal des avis du 30 juin 2016 est adopté.

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 12 voix

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis favorable : 5 voix – Avis défavorable : 6 voix

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour	3			1		1
Contre		3	2		1	
Abstention						
Non participation au vote						
Nombre de votants	11					

Approbation du Procès Verbal du Comité Technique du 11 juillet 2016

Le procès-verbal des avis du 11 juillet 2016 est adopté.

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 11 voix – Abstention : 1

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis favorable : 5 voix - Avis défavorable : 6 voix

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour	3			1		1
Contre		3	2		1	
Abstention						
Non participation au vote						
Nombre de votants	11					

Explications de vote sur les procès-verbaux des 30 juin et 11 juillet 2016 :

CFDT : vote pour.

"Les élus de la CFDT ont approuvé les comptes-rendus des séances des 30 juin et 11 juillet mais demandent que le compte rendu des séances reflète les sujets abordés, et la teneur des échanges qui sont tenus tant pour le collège salariés que pour le collège employeur."

SUD : vote contre.

"SUD ne peut pas valider les PV des 2 CT précédents. Une fois encore, ils ne rendent pas compte de la teneur des débats et ne permettent donc pas aux agents de situer l'enjeu des échanges et des avis exprimés.

Par ailleurs, l'administration ne respecte pas son obligation de publication puisqu'il est quasi-impossible pour le personnel d'accéder facilement aux procès-verbaux. D'autre part, les déclarations liminaires et autres des représentants du personnel des différentes organisations ne font pas partie intégrante du PV mais sont jointes en annexes et parfois non publiées. "

CGT : vote contre.

"La CGT vote contre aucune relecture n'ayant été proposée aux organisations syndicales avant la publication sur intranet. "

CFTC : vote pour.

- le procès verbal pour la réunion du 30 juin 2016 : la CFTC vote **pour** : les explications de votes rédigées sont le reflet synthétique des débats menés par la CFTC

- le procès verbal pour la réunion du 11 juillet 2016 : la CFTC vote **pour** : cohérent avec l'absence de la CFTC (congés scolaires).

FO : vote contre.

"Les représentants du personnel FORCE OUVRIERE regrettent de nouveau la légèreté de ce PV.

En effet, le contenu est très maigre et ne reflète absolument pas les débats en instance.

Même si M. le Vice Président a rappelé lors de la séance de ce 30 juin, le 4^{ème} tiret de l'art 24 du règlement intérieur du Comité Technique qui précise que chaque organisation syndicale peut formuler son explication de vote qui est intégrée au procès verbal.

Les 20 lignes maximum autorisées, pour cette explication de vote, ne reflètent pas, pour nous, le contenu des débats sur les différents sujets.

Nous réitérons notre demande pour le verbatim et, à défaut, une copie de l'enregistrement.

Nous déplorons une nouvelle fois que l'exécutif, mais aussi l'administration, écartent volontairement le collège syndical et accentuent l'opacité sur les différents sujets traités.

Tant que nous, représentants du personnel élus en Comité Technique, ne seront pas considérés comme tels, nous ne pourrons valider des PV qui sont loin d'être fidèles à la réalité."

L'administration vérifiera que les annexes soient bien publiées.

I. Délégation Ressources Humaines et Management du Changement

Direction des Ressources Humaines

1- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Il s'agit d'un point d'information présentant les bases de négociation entre l'Administration et les Représentants du Personnel afin de définir le plan d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Un point "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes – rapport de situation comparée 2014" sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016.

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Les représentants du personnel du syndicat CFDT rappellent les dispositions règlementaires du protocole d'accord du 8 mars 2013. Des négociations avec les organisations syndicales découle la rédaction de ce rapport, présenté ensuite au comité technique conformément au décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux « comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ».

Ils pointent le manque d'intérêt de l'administration à respecter réellement ses obligations envers les salariés et leurs représentants aux instances.

Ils notent que le bilan social 2014 n'a pas encore été présenté au comité technique et sollicitent son inscription à l'ordre du jour d'une réunion du Comité Technique avant la fin de l'année 2016.

Cependant, ils sont prêts à contribuer à l'élaboration de ce document dans le cadre d'un dialogue social ouvert avec l'administration et toutes les organisations syndicales représentées au Comité Technique.

Les représentants du personnel du syndicat SUD s'interrogent sur la présentation de ce rapport et rappellent qu'il ne peut être identifié comme un rapport comparé en l'absence du bilan social 2014 non encore transmis à ce jour. En l'absence de ces éléments, ils estiment ne pas pouvoir se positionner et sollicitent l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Technique : les bilans sociaux 2014 et 2015 et le rapport de situation comparée 2014 Egalité professionnelle femmes / hommes sur lesquels repose le dialogue social pour l'élaboration du plan d'actions de réductions des inégalités.

Ils jugent superficielle l'analyse des données et doutent de la réelle implication de l'Administration à s'engager à réduire ces inégalités professionnelles. Ils rappellent que les 27 indicateurs ne sont pas facultatifs puisque posés par la loi.

Ils concluent en rappelant que leur syndicat est signataire du protocole au niveau national.

Les représentants du personnel du syndicat CGT considèrent que le rapport de situation comparée "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" est indissociable du bilan social et sollicitent sa transmission.

Par ailleurs, ils attirent l'attention sur les difficultés de mise en œuvre des actions visant à réduire les inégalités professionnelles au sein de la crèche départementale. Ils soulignent également que l'expérimentation du télétravail n'intègre pas cette démarche.

Les représentants du personnel du syndicat CFTC regrettent que l'administration s'inscrive dans la démarche d'un dialogue social avec les organisations syndicales uniquement en raison de son caractère règlementaire.

Les représentants du personnel du syndicat FO rappellent que ce sujet fait l'objet d'un dialogue social et sollicite la liste des partenaires associés.

Ils approuvent la volonté de l'administration de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes au regard de l'entretien professionnel. Ils s'opposent fermement à une ingérence de l'administration dans la vie personnelle des agents dans le cadre de l'équilibre entre temps personnels et temps professionnels.

Les représentants du personnel du syndicat FO sollicitent un bilan pour le volet "expérimentation du télétravail" et l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion du CHSCT du volet "violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre le harcèlement sexuel et moral" car constitutives des risques psychosociaux.

L'administration précise qu'il s'agit de propositions. Une phase de discussion et d'échanges avec les organisations syndicales membres du Comité Technique interviendra sur l'analyse et le suivi des indicateurs.

Elle ajoute qu'un point d'étape sera réservé au télétravail et que le rapport transmis ne constitue pas le rapport d'étude comparée.

2- Prolongation du dispositif de titularisation

Le bilan des titularisations réalisées en 2013 au titre de la loi du 12 mars 2012 dite «Loi SAUVADET», relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, est exposé aux membres du Comité Technique :

- 103 agents titularisés,
- 65 contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée.

En vertu de la loi de loi du 21 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et du décret d'application du 11 août 2016 paru au Journal Officiel le 14 août 2016, le dispositif est prorogé jusqu'au 12 mars 2018. Le nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est présenté aux membres du Comité Technique :

- 85 agents éligibles,
- 46 postes ouverts aux sélections professionnelles lors d'une session unique en 2017.

Passage au vote concernant la prolongation du dispositif de titularisation :

⇒ Collège des représentants de la collectivité :

Avis favorable : 11 voix – Abstention : 1

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis défavorable : 8 voix – Abstention : 4

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour						
Contre	4	3			1	
Abstention			2	1		1
Non participation au vote						
Nombre de votants	12					

Explications de vote :

CFDT : vote contre.

"La CFDT a voté contre ce dossier présenté par l'administration.

Il est inadmissible que la moitié des agents précaires éligibles à ce dispositif ne soient pas concernés par des mesures de pérennisation de leur emploi, et que 14 personnes soient définitivement exclues de ce dispositif au Département du Nord. La CFDT souscrit à la demande de création d'une CAP dévolue aux agents contractuels."

SUD : vote contre.

"En 2012, un certain nombre d'agents non-titulaires de la collectivité ont pu accéder à une stagiairisation ou une CDIisation dans le cadre de la loi dite de résorption de l'emploi précaire relative à l'accès à l'emploi titulaire des contractuels dans la fonction publique (loi Sauvadet) du 12 mars 2012.

Si le dispositif national n'a pas permis de dé-précariser les nombreux contractuels de la FPT (seulement 19 000 agents ont été titularisés sur 42 800 contractuels éligibles), au Département, l'exécutif de l'époque a joué le jeu en ouvrant le même nombre de postes que d'agents précaires éligibles.

Bien évidemment, cela ne l'a pas empêché de recourir toujours autant aux contrats précaires. Ce qui a, de nouveau, ré-abondé, depuis 2012, le nombre important de contractuels, CDD, contrats aidés travaillant quotidiennement au Département.

La loi dite de déontologie d'avril dernier prévoit la prorogation du dispositif Sauvadet. Le décret d'application paru au mois d'août vous fixe l'obligation de présenter un nouveau programme de recrutements pour la période courant jusque mars 2018 ... recrutements au nombre de 46 concentrés sur la seule année 2017. Tant sur le nombre que sur la répartition des recrutements prévus, SUD dénonce votre positionnement.

Sur 85 agents éligibles au dispositif, seule la moitié sera recrutée laissant l'autre moitié dans la précarité. Combien auraient pu l'être si vous n'aviez pas mis fin au grand nombre de contrats depuis un et demi ?

Vous justifiez votre choix sur les prétendus besoins de la collectivité. Les 39 exclus du programme se verront-ils signifier une fin de contrat ?

Certains d'entre eux cumulent jusqu' 8 années de contrats précaires au Département ! Vous êtes sûr que la collectivité n'a pas besoin d'eux ?

Les besoins de la collectivité ne sont définis qu'au regard du budget rationalisé et de l'orientation politique de votre exécutif en totale distorsion avec les besoins de services exprimés par les agents de terrain et de la population.

Pour exemple, vous refusez de titulariser et donc de pérenniser des postes d'agents techniques dans les collèges alors que les besoins sont criants (0 poste au recrutement !!!)

Cela confirme votre objectif de vider les établissements scolaires de personnels statutaires pour confier les missions d'entretien exclusivement au secteur privé marchand.

Vous privilégiez le recrutement de 59,5% des agents éligibles de catégorie A contre des agents de catégorie C. Seul le secteur social et médico-social semble échapper à cette logique, abstraction faite des nombreux CDD supprimés dans les UTPAS ces derniers mois.

Les conditions d'éligibilité au dispositif sont particulièrement restrictives et ne reconnaissent que les contractuels ayant exercé de nombreuses années dans la collectivité et donc ayant donné satisfaction au regard des attentes de l'employeur.

En conséquence, SUD vous demande de revoir votre programme au regard des réels besoins de la population nordiste et de titulariser la totalité de ces agents éligibles au dispositif. Dans le cas contraire, SUD vote contre votre programme."

CGT : abstention.

"La CGT ne peut que se réjouir de la dé-précarisation de certains CDD.

Elle demande :

- La création d'un groupe de travail ad hoc sur l'état des lieux et l'organisation du plan de titularisation prévu par la loi Sauvadet 2012, le tout dans la concertation avec les organisations syndicales.
- De recenser dans les bilans sociaux le nombre d'agents non titulaires dans la collectivité et exige des listes nominatives pour étudier les années d'ancienneté et les motifs de recrutement au cas par cas.
- Exige que tous les agents cédés au 12 mars 2012 soient proposés au plan de titularisation.

Elle déplore également que ce dispositif n'inclut pas les agents des collèges et plus particulièrement les agents ayant des missions d'entretien."

CFTC : abstention.

"La CFTC s'abstient (elle ne pouvait pas voter contre la prolongation d'un dispositif d'accès à la fonction publique territoriale) : 14 agents sur 85 remplissant les conditions d'éligibilité au dispositif d'accès à l'emploi titulaire, sont exclus de ce dispositif. La CFTC n'approuve pas ce choix fait par la collectivité en fonction des orientations du Département et des besoins en matière d'effectifs, emplois et compétences et domaines d'activité."

FO : vote contre

"Sur 85 agents remplissant les conditions d'éligibilité au dispositif d'accès à l'emploi titulaire seuls 46 postes seront ouverts aux sélections professionnelles et au recrutement sans concours.

15 agents ont quitté le Département – 14 agents vont donc rester sur le "carreau".

Les domaines d'activité identifiés en tension au sein de la collectivité ne font pas mention des postes entretien des collèges. Alors que cette mission est en souffrance, que des agents en poste sont sous contrat et que le Département du Nord a fait le choix d'une externalisation.

Le syndicat FO a donc réitéré sa demande de voir abandonner l'externalisation de la mission entretien dans les collèges afin de pouvoir ouvrir la possibilité à tous les agents qui remplissent les conditions, d'être titularisés au sein de notre collectivité.

Pour le Président, les agents qui ne seront pas intégrés dans les collèges, pourront se voir proposer un poste dans la société qui intervient déjà dans ces établissements.

Au niveau de la date de titularisation, il est noté au plus tard le 31 décembre 2017, pour quelle raison ? Et au plus tôt la titularisation pourrait intervenir quand ? Pas de réponse à cette question.

Enfin, nous avons rappelé que la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, prévoyait qu'une Commission Administrative Paritaire soit organisée pour les questions portant sur les contractuels.

FO n'est en aucun cas opposée à la titularisation des agents en emploi précaire.

Toutefois, au vu de nos demandes qui sont restées lettre morte, nous n'avons pu que voter contre la proposition de l'Administration sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi."

II- Direction Générale Adjointe du Développement Territorial

Direction des Solidarités Territoriales et du Développement Local

1- Mutualisation des laboratoires du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme

Sur la base d'une étude réalisée en 2015, il est proposé de :

- mutualiser les moyens, les savoir-faire, les expertises de ces laboratoires départementaux,
- définir les modalités et les échéances de cette mutualisation.

Passage au vote concernant la mutualisation des laboratoires du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme :

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 12 voix

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis favorable : 6 voix – Avis défavorable : 6 voix

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour	4			1		1
Contre		3	2		1	
Abstention						
Non participation au vote						
Nombre de votants	12					

Explications de vote :

CFDT : vote pour.

"Les élus de la CFDT ont voté pour.

La mutualisation conjugue les compétences des trois laboratoires et évite le GIP.

Elle doit être un moyen de développer l'offre de services, et de gérer la pénurie de personnel et de matériel. La vigilance de la CFDT porte sur le maintien du choix de la mutualisation sans passage à la structure GIP, sur le renouvellement du personnel technique et sur le maintien des trois laboratoires et donc de leurs activités."

SUD : vote contre.

"Si ce projet est présenté sous la forme d'une mutualisation pacifiée des savoir faire et des expertises dans une relation de bon voisinage, il apparait très clairement qu'il ne s'agit pas d'un simple partenariat mais d'une fongibilité des 3 labos pour optimiser le service dans un contexte de rationalisation et résister dans un secteur très concurrentiel.

SUD dénonce la logique sous-tendue et fait remarquer qu'il est stupéfiant que des élus locaux présentent l'alibi de la résistance nécessaire à la concurrence du secteur marchand alors que leurs groupes politiques, à un niveau national et européen, l'organisent.

Quel Cynisme : soumettre le service public aux règles du marché tout en affirmant que c'est regrettable mais qu'aucune alternative n'existe ... qu'il faut s'adapter ...

Toute mutualisation visant la rationalisation porte atteinte à la qualité du service public, aux conditions de travail et au statut des agents qui exercent leurs missions.

C'est pourquoi, SUD vote contre ce projet. "

CGT : vote contre.

"Une nouvelle fois, par ce document elle s'est demandé ce que l'on attendait d'elle.

Est-ce un point d'information ? Un point de vue ?

Aucune réponse claire n'a été apportée sur l'organisation de travail proposée aux 12 personnes concernées, aucune garantie sur la mise en œuvre sereine de cette mutualisation."

CFTC : vote pour.

"La CFTC vote pour :

- garantie de la loi NOTRe,
- il y a eu concertation avec les agents,
- un service de qualité et une mutualisation qui permettra une meilleure efficacité.

Néanmoins, elle attire l'attention sur le montage juridique de la mutualisation et s'oppose au groupement d'intérêt public (G. I. P.) avec différents contrats de droit public et de droit privé et aux garanties sur les affectations du personnel."

FO : vote contre

"Pour FORCE OUVRIERE, il est évident, qu'une fois de plus, l'Administration souhaite faire des économies en mutualisant les moyens.

Nous avons donné un avis défavorable à ce rapport."

2- Création de l'Etablissement Public Administratif "Ingénierie Territoriale"

Suite à la réunion du Comité Technique du 30 juin 2016, il est proposé de créer un Etablissement Public Administratif (E. P. A.) "Ingénierie Territoriale" et de poser les principes et les bases de son fonctionnement. Cet E. P. A., dont la création est prévue le 1^{er} janvier 2017 remplacera l'Agence Technique Départementale (A. T. D.) dissoute le 31 décembre 2016. Les modalités de fonctionnement du futur E. P. A. seront présentées lors de la réunion du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016 (offre de services, reprise du personnel de l'A. T. D., conditions de mise à disposition...).

Ce point sera soumis à délibération du Conseil Départemental le 12 décembre 2016.

Passage au vote concernant la création de l'Etablissement Public Administratif Ingénierie Territoriale :

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 12 voix

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis favorable : 1 voix - Avis défavorable : 2 voix – Abstention : 9

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour				1		
Contre			2			
Abstention	4	3			1	1
Non participation au vote						
Nombre de votants	12					

Explications de vote :

CFDT : abstention.

"La CFDT s'est abstenue sur ce dossier.

La demande ne ressort pas clairement de la présentation du dossier. Le comité technique de décembre 2016 devra présenter en détails l'activité du futur Etablissement Public Administratif (EPA). Des incertitudes non dissipées persistent malgré les demandes de la CFDT sur la démarche consistant, pour le Département à mettre à disposition de l'EPA des techniciens du Département sur la base du volontariat."

SUD : abstention.

"Il est prouvé que tous les Etablissements Publics qu'ils soient administratifs (EPA) ou industriels et commerciaux (EPIC) sont les antichambres de la privatisation progressive des missions de service public, surtout dans un contexte de rationalisation du service public !

Votre projet de création de l'EPA ingénierie territoriale occulte toutes les questions liées au devenir du personnel et des conditions de sa mise à disposition. Malgré nos questions ... aucune réponse sur ce sujet !

SUD ne peut donc fort logiquement valider ce projet."

CGT : vote contre.

"Celle-ci précise que ce point avait déjà été évoqué lors du Comité Technique du 30 juin, la CGT, à cette occasion, demandait des précisions sur les modalités du volontariat des agents, quels temps, quelles charges, quelles répartitions etc. Conformément à ses principes, la CGT exige que toute mission de service public, tout argent public, soit mis en œuvre et géré par les agents publics.

Elle réaffirme son attachement à la régie directe et contre toute externalisation."

CFTC : vote pour.

"La CFTC vote pour : elle estime avoir eu les réponses sur les missions de l'EPA, la «reprise» du personnel de l'Agence Technique Départementale (ATD) en Contrat à Durée Indéterminée de droit public avec des conditions de rémunération garanties ainsi que le recrutement d'autres agents du Département sur la base du volontariat."

FO : abstention.

"Une étude sur les besoins des communes et communautés de communes a été réalisée.

Nous avons donc demandé communication de l'analyse de cette étude.

La disparition annoncée de l'Agence Technique Départementale amène le Département à reprendre les agents de cette association sous contrat de droit privé. C'est la seule information que nous possédons aujourd'hui.

Pour le reste – Combien d'agents actuellement au Département vont-ils être concernés, sous quel statut et leurs conditions d'exercice ? Nous n'avons eu aucune précision.

Le syndicat FO s'est donc abstenu sur cette question."

3- Suppression du poste de directeur de la villa Marguerite Yourcenar

Dans le cadre de la réorganisation générale des services départementaux de la Direction Générale Adjointe en charge du Développement Territorial, il est proposé de supprimer le poste de directeur de la ville Marguerite Yourcenar. La direction administrative sera assurée par son secrétaire général.

Passage au vote concernant la suppression du poste de directeur de la villa Marguerite Yourcenar :

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 11 voix

⇒ Collège des représentants du personnel :

Avis défavorable : 8 voix – Abstention: 4 voix

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour						
Contre	4		2		1	1
Abstention		3		1		
Non participation au vote						
Nombre de votants	12					

Explications de vote :

CFDT : vote contre.

"Les élus de la CFDT ont voté contre cette proposition de l'administration.

En effet, les explications données par l'administration pour justifier la suppression de ce poste révèlent un problème de management, et n'est pas en cohérence avec la politique annoncée par l'exécutif qui place les musées comme un « vecteur de développement de la ruralité ».

Les explications complémentaires sur les manques d'activité et de fréquentation de la maison Yourcenar révèlent également une faiblesse de l'administration dans la définition et la mise en application du projet culturel Départemental."

SUD : abstention.

"Alors que vous présentez ce dossier comme une simple suppression de poste qui fait doublon dans ce service composé uniquement de 6 agents (dont un secrétaire général et un directeur). Au fil des échanges, il apparaît que ce n'est pas seulement le poste qui est visé ... mais surtout celui qui l'occupe !

Quelle confusion ! Réorganisation du service ou mutation disciplinaire ?

Si nous pensons que les doublons, triplettes, etc. en matière d'encadrement sont plus préjudiciables pour les agents et le service, ici, la méthode est très largement contestable.

SUD s'abstient donc sur la question."

CGT : vote contre.

"En effet, l'administration motive sa décision par la réalisation de 2 bilans à la fois sur les fréquentations et sur les événements produits dans ce lieu culturel.

Cependant, la CGT estime que le projet culturel et scientifique d'un équipement culturel doit être porté par un directeur. Elle déplore que l'administration supprime un poste pour des questions de rationalisation quitte à travailler le fonds par la suite.

En outre, la CGT s'interroge sur l'égalité de traitement entre les directeurs de structures culturelles départementales, car il s'avère que La Villa du Mont-Noir n'est pas la seule à connaître des difficultés managériales. La CGT alerte l'exécutif sur l'urgence à réfléchir à une politique culturelle cohérente."

CFTC : abstention.

"La CFTC s'abstient : les explications données sur cette suppression sont trop floues et nous pouvons soupçonner une sanction « déguisée » (d'autant plus que la CFTC ne s'est pas rapprochée de l'agent pour en savoir plus) ; l'ensemble des établissements culturels du Département ne sont pas traités de la même façon quant à des décisions sur le personnel de direction."

III – Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement Durable

Direction de la voirie

1- Viabilité hivernale saisons 2015 / 2016 et 2016 / 2017

Le bilan de la saison 2015 / 2016 révèle qu'il y a eu 150 activations nocturnes pour 25 interventions de traitement et totalise 497 interventions dont 44 % réalisées en régie.

Il est proposé d'organiser la campagne hivernale pour la saison 2016 / 2017 du 31 octobre 2016 au 27 mars 2017 en tenant compte du :

- transfert des routes départementales à la Métropole Européenne de Lille (M. E. L.) au 1^{er} janvier 2017,

- salage, réalisé en régie, en tracteur. S'agissant du recours au tracteur pour le salage réalisé en régie, des précisions seront apportées lors de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 17 novembre 2016.

Passage au vote concernant la viabilité hivernale 2016 / 2017 :

⇒ Collège des représentants de la collectivité

Avis favorable : 11 voix

⇒ Collège des représentants du personnel :

Abstention : 1 – Non participation au vote : 11

Vote	CFDT	SUD	CGT	CFTC	FO	UNSA
Pour						
Contre						
Abstention				1		
Non participation au vote	4	3	2		1	1
Nombre de votants	1					

Explications de vote :

CFDT : non participation au vote.

"La CFDT n'a pas pris part au vote de la DOVH.

Les élus de la CFDT regrettent de n'avoir pas assez d'éléments pour participer à l'adoption du dispositif de viabilité hivernale.

Des manques dans la communication du document intégral par le service de la voirie aux élus des organisations syndicales ne permettent pas de connaître et comprendre l'intégralité du dispositif qui, jusque maintenant n'a pas fait l'objet d'une opposition des organisations syndicales au comité technique.

Les élus de la CFDT au comité technique attirent l'attention de l'administration sur le dispositif de travailleur isolé qui n'a pas fait l'objet d'une étude détaillée par le CHSCT au préalable à son emploi par les agents de la voirie. La CFDT rappelle que dans le cadre de la DOVH en situation de travailleur isolé, les agents de la voirie s'exposent à des risques très importants, et que notre collectivité ne doit pas négliger les moyens pour leur assurer un travail en toute sécurité, même quand les conditions climatiques sont extrêmes."

SUD : non participation au vote.

"Chaque année, les membres du Comité Technique sont consultés sur l'organisation de la direction de la voirie départementale et des centres d'entretiens routiers pour la période hivernale et les actions de prévention en cas d'enneigement ou de verglas des routes départementales.

C'est un dossier complexe qui aborde toutes les questions liées à l'organisation du travail des collègues : les temps de repos, les engins, les circuits d'intervention, les astreintes, etc.

Alors que jusqu'ici, ce document (DOVH), reprenant l'ensemble du dispositif, fait l'objet d'une discussion constructive entre la direction et les représentants du personnel, cette année ... RIEN !

Rien si ce n'est une rencontre furtive moins d'un mois avant le CT et à quelques semaines du déclenchement de la VH.

Le document complet qui aurait dû faire l'objet d'un débat lors de ce CT ne nous a même pas été transmis.

A SUD, nous ne pouvons nous positionner en l'absence d'éléments précis. Nous n'avons, à ce jour, aucune garantie sur la sécurité des collègues lors de leurs interventions dans des conditions climatiques exceptionnelles, d'autant que vous prévoyez d'organiser des circuits de salage en plaçant l'agent seul dans un tracteur. Nous demandons à ce qu'un CHSCT exceptionnel soit convoqué sur cette question. Pour l'heure, nous refusons donc de prendre part au vote."

CGT : non participation au vote.

"L'administration admet un retard de 3 semaines environ dans la concertation avec les organisations syndicales concernant la mise en place du dispositif.

La saison s'étendra du 14 novembre 2016 au 14 mars 2017.

Elle reconnaît également ne pas avoir donné les documents de travail à temps pour que les organisations syndicales puissent se positionner et faire une analyse des écrits de manière détaillée et rigoureuse pour le CT ce jour.

En outre, les experts des organisations syndicales présents ont déploré qu'aucune des propositions de modifications faites lors de la réunion de travail du 21 septembre 2016 n'ait été prise en compte. Ils rappellent que des conditions d'insécurité plus que jamais persistent (travailleur isolé, manques de radio, utilisation de matériels inadaptés etc. ...).

La CGT demande l'organisation d'un CHSCT d'urgence avant le démarrage de la saison hivernale (avant le 14 novembre).

La CGT refuse donc de participer au vote proposé par l'administration ne pouvant pas donner un avis nourri par des documents non transmis."

CFTC : abstention.

"La CFTC s'abstient sur :

- l'organisation du service hivernal lors des périodes de pré et post VH : l'agent doit se tenir à disposition de la collectivité alors que l'astreinte peut être levée au regard des conditions météorologiques (l'agent ne serait donc pas payé en astreinte) avec un délai de prévenance trop court = incompatibilité entre vie professionnelle et vie personnelle ;

- Le démarrage des opérations de salage en régie avec des tracteurs conduits par un seul agent (travailleur isolé) : la CFTC demande que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité des agents (l'évaluation des risques et les mesures de prévention dans le document unique, l'organisation des secours et la mise en place d'une procédure, la prise en compte des problèmes techniques liés au DATI-dispositif d'alerte travailleur isolé). La CFTC demande des moyens supplémentaires pour renforcer ces travailleurs isolés en cas de phénomènes météo exceptionnels et extrêmes."

FO : non participation au vote.

"Le syndicat FORCE OUVRIERE a mandaté Fabrice MERIAUX comme expert sur ce sujet.

Nous avons fait remarquer que nous n'avons pas pu, comme les autres années, travailler sur le dossier d'organisation de viabilité hivernale (DOVH) qui donne l'organisation de travail pour la période hivernale. M. DETAVERNIER, lui-même nous a avoué qu'il n'a pas non plus été destinataire de ce document. Seul un rapport de 2 pages nous a été transmis et a été vu en réunion préalablement au CT.

Ce rapport, fait mention de plusieurs modifications du DOVH, notamment la prise en compte de la pré et post VH, le démarrage d'opérations de salage en régie avec des tracteurs dans certains secteurs géographiques.

FO a refusé de prendre part au vote car bien qu'ayant fait des propositions concrètes sur la pré et post VH, elles ne sont pas prises en compte.

De plus, les garanties de sécurité des agents isolés dans les tracteurs prévus pour le salage ne sont pas données ; sans oublier que le dossier ne sera vu en CHSCT que le 17 novembre (après le démarrage de la VH)."

Fait à Lille, le 10 NOV. 2016

<p>Le Président</p>  <p>M. Jean-Luc DETAVERNIER</p>	<p>La Secrétaire de séance</p>  <p>Mme Catherine RUTKOWSKI</p>	<p>La Secrétaire Adjointe de séance</p>  <p>Mme Caroline DOZIER</p>
--	---	--